

Image not found or type unknown



vente d'un bien après divorce

Par **aimelavie**, le **21/05/2009** à **22:52**

j'ai divorcée en 2004 mon ex mari a gardé la maison et le terrain qu'il a reçu en héritage de ses parents

il vient de vendre le terrain es ce que j'ai un droit sur la somme reçue?

une amie vient de vendre une maison reçu en donation de ses parents et elle doit donner 10% du prix de vente alors qu'elle divorcée depuis plus d'un an

voilà pourquoi je pose cette question

merci d'avance pour la réponse